

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) TROPHEE DES CLUBS 5 & 6 AVRIL 2025 Grade 5B

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1. L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1. Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par VHF, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au bureau du CNN se trouvant au bout de la digue Nord de Port La Napoule, face au quai M.
- 3.2. Le PC course est situé au bureau du CNN, au bout de la digue Nord de Port La Napoule, face au quai M, téléphone 06.60.33.43.42, email cerclenautiquedelanapoule@gmail.com
- 3.3. Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 77**.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE





- 4.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le bureau du CNN.
- 4.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1. Dates des courses :
- 5.2. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

Samedi 5 Avril	1 ^{er} signal d'avertissement	11.00 dans la baie de Golfe Juan
Dimanche 6 Avril	1 ^{er} signal d'avertissement	11.00 devant Port La Napoule

6. PAVILLONS DE CLASSE

Flamme numérique 1 	Classe D \geq 26,5 + Classe R \geq 25,5
Flamme numérique 2 	Classe D \geq 20,5 \leq 26,4 -
Flamme numérique 3 	Classes B,C,D \leq 20,4
Flamme numérique 4 	Classe R \leq 25,4 + Classe L

7. ZONE DE COURSE

Les zones de course sont situées selon les parcours dans la baie de Golfe-Juan, autours des îles de Lérins et dans le golfe de La Napoule.

8. LES PARCOURS

- 8.1. Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS et seront de type côtier.
- 8.2. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer par VHF canal 77 qui sera également affiché à l'arrière du bateau comité.
- 8.3. **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord ou rouge si elle est à contourner en la laissant à bâbord.
- 8.4. Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe** PARCOURS.
- 8.5. **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe** POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

9. MARQUES

- 9.1. Les marques sont:

Marque de départ	Bouée Cylindrique rouge
Marque de dégagement	Bouée Cylindrique blanche
Marque d'arrivée	Bouée Tétraédrique orange
Marques de parcours	Marque A devant Port du Béal - Bouée Tétraédrique orange
	Marque B devant Port La Galère - Bouée Tétraédrique orange
	Ferme aquacole de Juan les pins avec ses bouées et dépendances
	Ferme aquacole du Vengeur avec ses bouées et dépendances
	Les îles de Lérins et dépendances (Batéguiers, Ilots, Les Moines etc...)

10. LES ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les îles de Lérins sont considérées comme un obstacle.

11. LE DEPART


- 11.1. La ligne de départ sera délimitée par le mat du bateau comité portant un pavillon orange à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 11.2. [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.3. Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 77. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 11.4. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon de classe; un signal sonore	5 mn
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, Z avec I, ou noir; un signal sonore	4 mn
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire; un signal sonore	1 mn
Départ	Amenée du pavillon de classe; un signal sonore	0 mn

- 11.5. Le départ des courses sera donné en application de la règle 26 des RCV

12. L'ARRIVEE

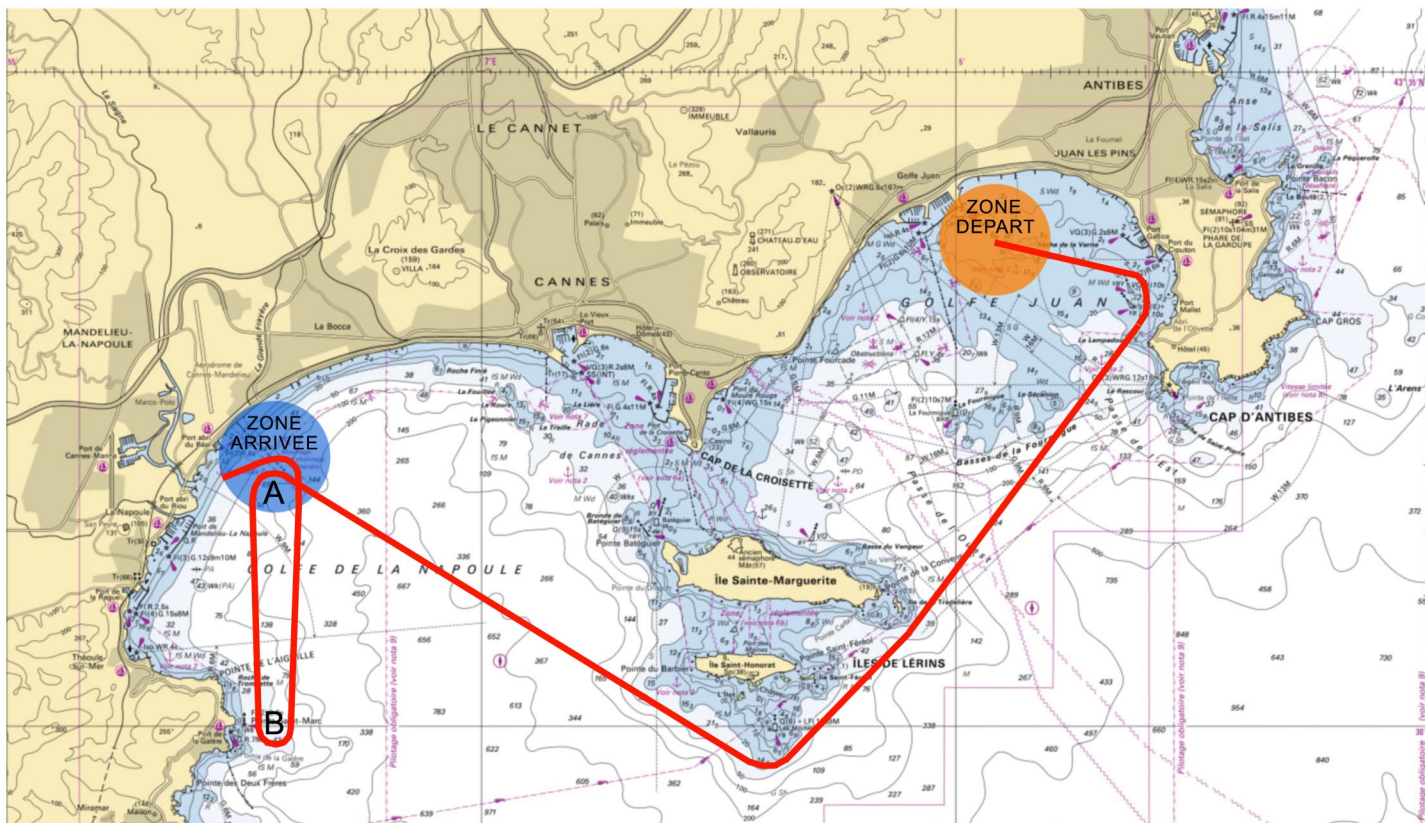
- 12.1. La ligne d'arrivée un mat arborant un pavillon bleu, situé sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

- 12.2. [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
13. **SYSTEME DE PENALITE**
- 13.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
14. **TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**
- 14.1. **Parcours côtiers:** les bateaux n'ayant pas effectué le parcours et fini la course à 17.00 seront classés DNF (ceci modifie les RCV35, A4 et A5).
15. **DEMANDES D'INSTRUCTIONS**
- 15.1. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 15.2. Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau du CNN.
- 15.3. Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au bureau du CNN. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
16. **CLASSEMENT**
- 16.1. 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 16.2. Aucune course ne sera retirée.
- 16.3. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL.
- 16.4. Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
17. **REGLES DE SECURITE**
- 17.1. [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 17.2. Le canal VHF utilisé en course est le **canal 77**.
- 17.3. Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque.
- 17.4. [DP] Utilisation du bout dehors: Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 17.5. Lorsque le pavillon Y  est envoyé avec un signal sonore avant ou en même temps que le signal d'avertissement, le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour tous les concurrents.
- 17.6. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire à tout moment en mer pour les équipages solitaires.
18. **CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 18.1. Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 18.2. [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 18.3. [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 3 heures avant son signal d'avertissement.
19. **BATEAUX OFFICIELS**
Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon du CNN.
20. **EMPLACEMENTS DANS LE PORT**
Quand ils se trouvent dans le port, les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée et communiquée par le CNN ou demander à la capitainerie en entrant dans le port canal VHF 09.
21. **PRIX**
La remise des prix aura lieu le **dimanche 6 Avril à 18.30** au bureau du CNN, au bout de la digue Nord de Port La Napoule, face au quai M.

ARBITRES DESIGNES:

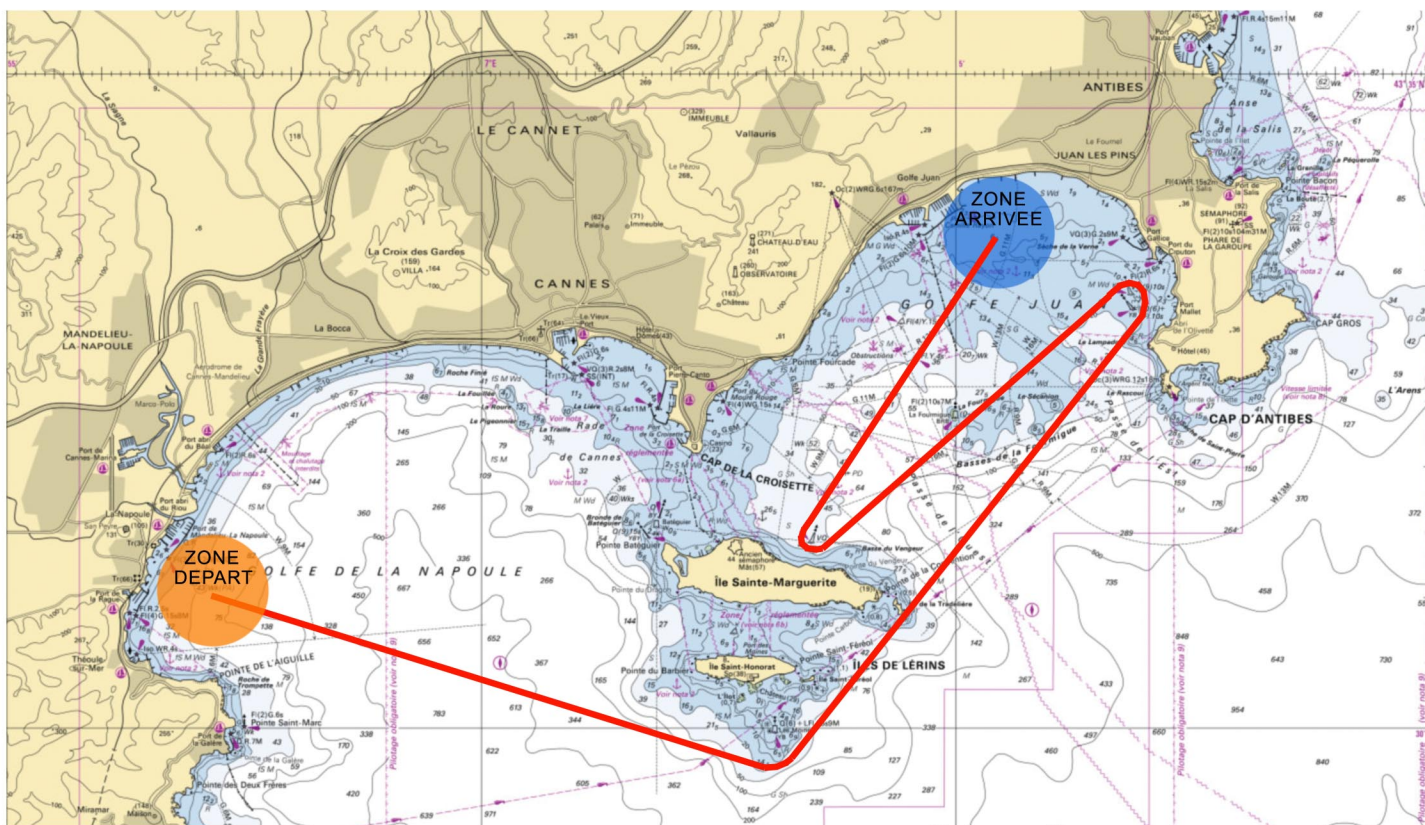
Président du comité de course : Laurent GOESSAERT

Président du jury : Gérard GASTAUD



PARCOURS SAMEDI Longueur approximative 14,7 milles :

Départ - Ferme aquacole de Juan les pins à laisser à tribord - Iles de lerins à laisser à tribord - Bouée A à laisser à babord - Bouée B à laisser à babord - Arrivée Bouée A à laisser à babord



PARCOURS DIMANCHE Longueur approximative 15,3 milles :

Départ - Iles de lerins à laisser à babord - Ferme aquacole de Juan les pins à laisser à babord - Ferme aquacole du Vengeur à laisser à tribord - Arrivée Bouée tetra orange à laisser à tribord